

Tableau de bord du développement durable

Mise à jour : juillet 2014.

La direction régionale de l'Insee et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire s'associent pour mettre à disposition du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable. Son objectif est de contribuer à l'appropriation par tous des problématiques de développement durable et de fournir aux acteurs locaux un outil opérationnel.

[Présentation du tableau de bord](#)

Le tableau est organisé selon une structure similaire à celle de la stratégie nationale de développement durable, déclinée en orientations définies conjointement par la Datar et le Commissariat général au développement durable :

[Cadrage](#)
[Société de la connaissance et développement économique et social](#)
[Consommation et production durables](#)
[Changements climatiques et maîtrise de l'énergie](#)
[Transports et mobilité durable](#)
[Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles](#)
[Santé publique, gestion et prévention des risques](#)
[Cohésion sociale et territoriale](#)
[Bonne gouvernance](#)

Un clic sur l'intitulé de l'indicateur donne accès aux séries longues à différents niveaux géographiques (disponibles au format excel) et à une documentation (définition, pertinence, limite, publications associées, etc.). Les indicateurs font l'objet d'une mise à jour annuelle.

[Vous pouvez également consulter l'ouvrage « Le développement durable en Pays de la Loire ».](#)

Société de la connaissance et développement économique et social	Année	Pays de la Loire	France métropolitaine	Échelle géographique de diffusion
Orientation : Favoriser le développement du capital humain et valoriser le potentiel d'emploi				
Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue (euros)	2012	83	64	Région
Taux d'emploi (%)	2011	66,0	63,7	EPCI
Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)	2009	- 15	- 16	EPCI
Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%)	2007	8,8	7,5	EPCI
Nombre d'accidents du travail	2010	39 789	651 473	Département
Orientation : Encourager des formes de compétitivité pour une croissance durable				
Effort de recherche (%)	2011	1,2	2,3	Région
Orientation : S'adapter aux changements structurels de l'économie et répondre aux défis de la mondialisation				
Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%)	2011	17,9	23,8	Département
Taux de survie à 5 ans des entreprises (%)	2011	53,9	51,6	Région

[retour au tableau](#)

Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue (euros)

Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue

euros

	2008	2009*	2010	2011	2012
Pays de la Loire	51	78	77	76	83
France métropolitaine	49	66	64	65	64

Source : Dares, Enquête auprès des Conseils régionaux ; Insee, Enquête emploi en continu.

* La forte évolution constatée pour les Pays de la Loire entre 2008 et 2009 semble s'expliquer par une hausse à la fois des dépenses de formation (frais pédagogiques) en faveur des demandeurs d'emploi (+ 25 000 M€) et des rémunérations (+ 15 000 M€) qui leur sont versées.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Dépenses par actif des Conseils régionaux pour la formation continue \(depuis 1999\)](#)

Pour en savoir plus :

[Formation continue](#)

- Observatoire régional économique et social -

Dépenses par actif des conseils régionaux pour la formation continue (euros) - Pertinence

Les technologies, les marchés, les structures des entreprises évoluent. Dès lors, le système productif requiert une main d'œuvre aux qualifications adaptées. Il est donc nécessaire que la qualification de la main d'œuvre soit constamment développée et qu'elle soit assortie d'une perspective de valorisation à moyen et long terme. La formation continue est donc primordiale dans le sens où elle participe à l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des salariés, favorisant ainsi leur insertion sur le marché du travail et l'adaptabilité du système productif.

La formation professionnelle continue mobilise de nombreux acteurs publics ainsi que les entreprises, les organismes de formation et autres organisations professionnelles. Pour les entreprises, la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 a instauré une participation obligatoire au développement de la formation professionnelle continue. En fonction de leur statut et des problèmes spécifiques de formation que peuvent rencontrer les individus, les partenaires sociaux et l'État ont mis en place différents dispositifs : formations en alternance, congé individuel de formation et plus récemment, contrats et périodes de professionnalisation ainsi que droit individuel à la formation.

Seules ici sont disponibles les dépenses de formation continue des conseils régionaux qui ont compétence pour l'organisation de la formation continue.

Limites et précautions :

Du fait du champ plutôt restreint, les données sont donc à analyser avec prudence. La formation continue est également financée par les entreprises, les organismes de formation et autres organisations professionnelles. Il n'a pas été possible de mobiliser ces autres sources pour l'instant.

Défis SNDD concernés :

[retour au tableau](#)

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dépenses par actif des conseils régionaux pour la formation continue (euros) - Définition

La dépense de formation continue est celle des conseils régionaux au cours de l'année. Il s'agit de l'ensemble des dépenses visant l'organisation et la tenue des formations continues. Ces dépenses sont rapportées à la population active dite « au sens du BIT » regroupant la population active occupée et les chômeurs.

Sources :

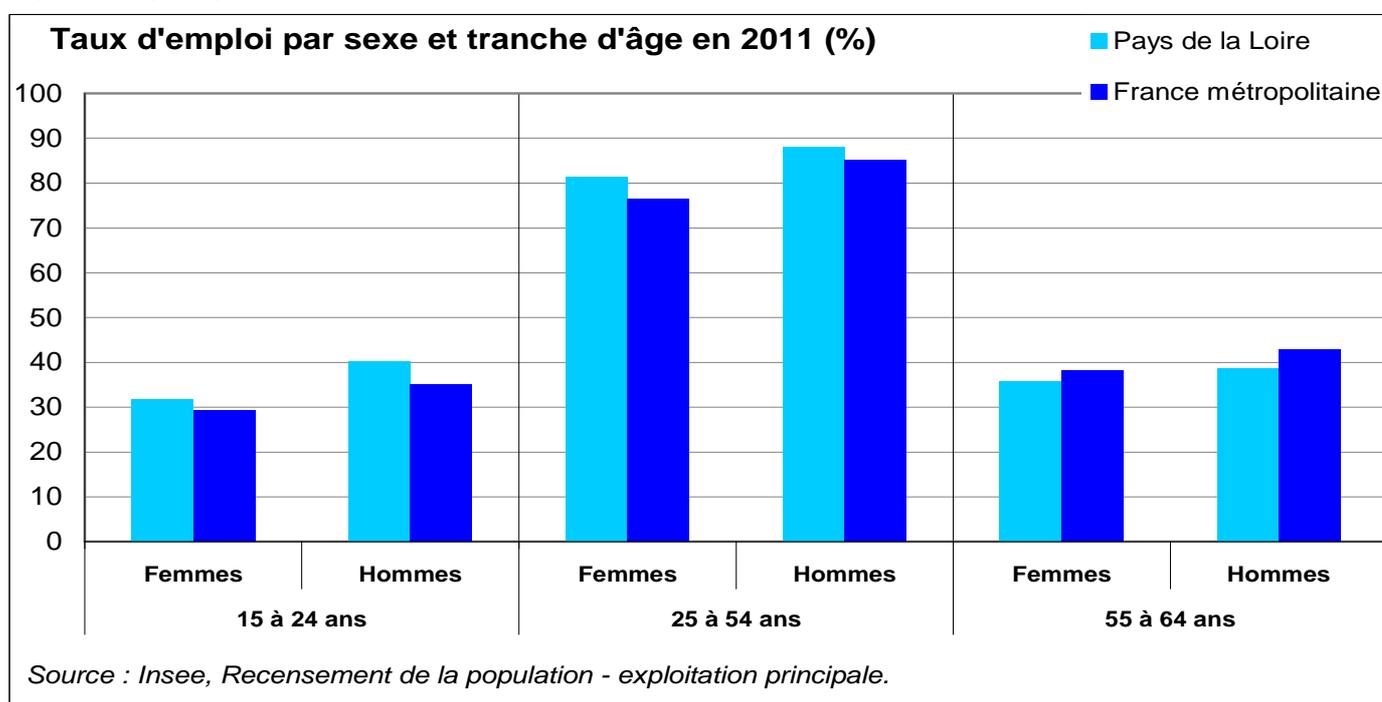
Dares, Enquête auprès des conseils régionaux ;
Insee, Enquête emploi en continu.

Taux d'emploi (%)

Taux d'emploi des 15-64 ans
(%)

	2006	2011
Loire-Atlantique	65,2	65,7
Maine-et-Loire	66,0	65,7
Mayenne	70,1	69,0
Sarthe	66,0	64,8
Vendée	67,8	66,7
Pays de la Loire	66,4	66,0
France métropolitaine	63,6	63,7

Source : Insee, Recensements de la population - exploitation principale.



Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Taux d'emploi \(2010\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du taux d'emploi des 15 à 64 ans - Niveau géographique : EPCI](#)

Pour en savoir plus :

[Chiffres clés Emploi - Population active - Pays de la Loire](#)

- Tableaux et graphiques décrivant la situation d'activité de la population de 15 à 64 ans.

[Estimation d'emploi par zone d'emploi et secteur d'activité de 1998 à 2011](#)

- Base de données proposant les estimations d'emploi pour les 321 zones d'emploi de France métropole et des Dom.

[Base chiffres clés : emploi - population active 2011](#)

- Bases disponibles au niveau commune permettant de procéder à des regroupements personnalisés de territoires.

[COUTARD G., Emploi et chômage dans les zones d'emploi des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 436, décembre 2011 -

Taux d'emploi (%) - Pertinence

[retour au tableau](#)

Le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations. Le zoom sur les tranches d'âge selon le sexe permet de mesurer les difficultés pour certaines catégories de la population à accéder à l'emploi.

Limites et précautions :

Si un taux d'emploi élevé favorise l'inclusion sociale des populations, cet indicateur ne permet pas de mesurer la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande vue aussi bien du côté de l'entreprise (formation, coût, etc.) que du côté de l'actif (activité, rémunération, etc.). Par ailleurs, cet indicateur s'appuie sur les concepts d'actif occupé et de chômeur au sens des recensements, qui sont légèrement différents des concepts retenus par le Bureau International du Travail (BIT) et Eurostat.

Ces taux d'emploi ne sont donc pas comparables aux taux nationaux publiés par l'Insee à partir de l'enquête Emploi, ni aux taux régionaux publiés par Eurostat.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Taux d'emploi (%) - Définition

Le taux d'emploi est calculé en **rapportant le nombre d'individus ayant un emploi au nombre total d'individus en âge de travailler**, c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans.

Source :

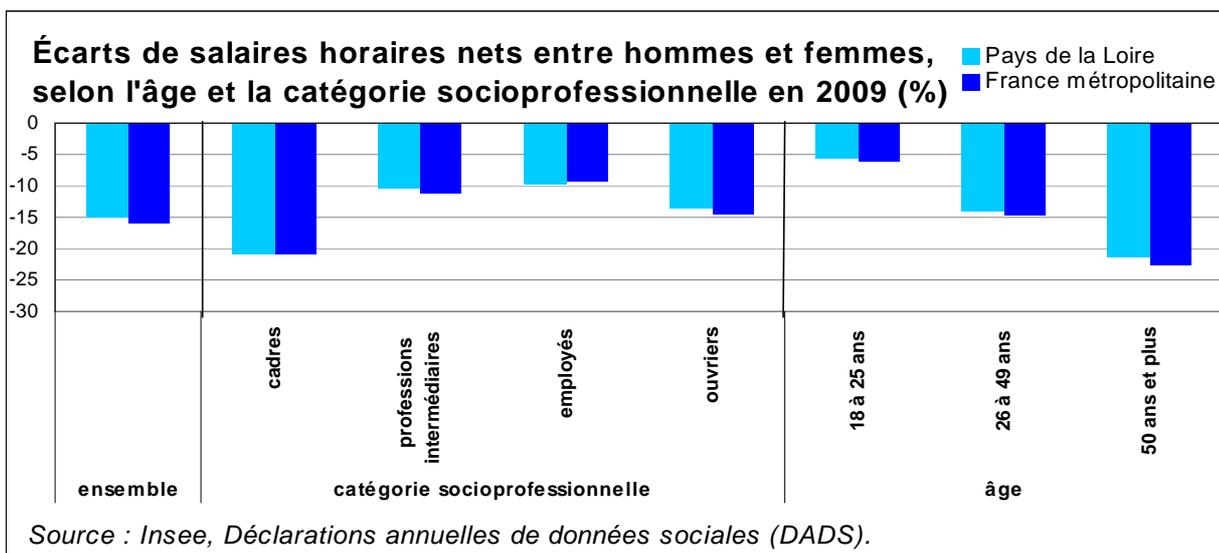
Insee, Recensements de la population - exploitation principale.

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%)

	2009
Loire-Atlantique	-17
Maine-et-Loire	-14
Mayenne	-13
Sarthe	-15
Vendée	-13
Pays de la Loire	-15
France métropolitaine	-16

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS).



Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes \(depuis 2009\)](#)

Visualiser une carte sur Données Locales

[Carte du revenu salarial net annuel moyen des femmes - Niveau géographique : département](#)

Pour en savoir plus :

[RODRIGUES A., Égalité professionnelle femmes -hommes dans les Pays de la Loire : état des lieux](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 131, avril 2014 -

[OKHAM E., HAMARD J., Écarts de salaires entre hommes et femmes dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 447, mars 2012 -

[Femmes et hommes - Dossier](#)

- Tableaux, séries statistiques et études sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

[Part des femmes parmi les élus en Pays de la Loire](#)

- Tableau

[SEGUIN S. et al., Femmes en Pays de la Loire - Regards sur la parité](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 28, mars 2008 -

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%) - Pertinence

Le préambule de la constitution française de 1946 stipule, pour la première fois, que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». Par-delà cette égalité légale, les inégalités entre les genres sont toujours constatées à toutes les échelles de la vie sociale, depuis la sphère domestique jusqu'au plus haut niveau de l'État ou des entreprises. En particulier, elles s'expriment de façon importante dans le domaine du marché du travail. Des actions publiques visent à y remédier : la loi n° 2006-340 sur l'égalité salariale hommes/femmes parue le 23 mars 2006 prévoit de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes d'ici à 2010 par le biais de négociations notamment au niveau des entreprises. De même, les aides à la garde d'enfants sont des facteurs favorisant l'activité féminine.

Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles. L'indicateur retenu est l'écart des salaires horaires moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public.

Limites et précautions :

Le revenu salarial annuel net correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales (cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et prévoyance complémentaire, des cotisations d'assurance chômage), des CSG (Contribution sociale généralisée) déductible et non déductible et CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Le salaire net horaire moyen est le résultat du quotient de la masse des salaires nets rapportée au nombre d'heures salariées calculé sur tous les postes effectués par le salarié au cours de l'année. Le nombre d'heures salariées prend en compte les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à un établissement du fait du contrat de travail (congrés, période de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extraterritoriales (division 99 de la NAF rév.2). En 2009, le champ d'observation a été élargi à la fonction publique d'État et aux particuliers employeurs. Cependant, le champ du présent tableau de bord exclut les salariés des particuliers employeurs ; sont également exclus les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés et les dirigeants salariés de leur entreprise.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Écart de salaires horaires nets entre les hommes et les femmes (%) - Définition

L'écart de salaires est défini ici comme la **différence entre le salaire horaire net moyen des femmes et le salaire horaire net moyen des hommes, divisée par le salaire horaire net moyen des hommes** et exprimée en pourcentage. L'écart est donc négatif quand le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes et positif dans le cas contraire.

Source :

Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS).
tableau de bord DD - 2014

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%)

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi
(%)

	2007
Loire-Atlantique	9,4
Maine-et-Loire	8,8
Mayenne	6,9
Sarthe	8,1
Vendée	8,9
Pays de la Loire	8,8
France métropolitaine	7,5

Sources : Insee, Recensement de la population - exploitation complémentaire au lieu de travail, Enquête emploi.

Accéder au tableau contenant la série longue (par EPCI) :

[Part « présumée » de femmes à temps partiel subi \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[SEGUIN S. et al., Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 100, décembre 2011 -

[SEGUIN S. et al., Entre chômage et CDI, de multiples formes d'emploi dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 44, novembre 2011 -

[Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi - Pays de la Loire](#)

- Tableaux et graphiques répartissant les personnes actives âgées de 15 ans ou plus selon différents critères. : sexe, âge, temps de travail, etc.

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%) - Pertinence

L'emploi est un aspect important de la durabilité du développement. Il est ici abordé en termes de qualité et non de volume. La stratégie de Lisbonne vise aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La durée de travail constitue une facette de l'analyse de la qualité, dans une recherche de meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité.

Limites et précautions :

Depuis 2004 dans l'enquête de recensement de la population, la question du temps de travail est posée par rapport à l'emploi principal. Ainsi, une personne cumulant deux mi-temps sera classée à temps partiel (l'emploi principal étant un mi-temps). En 1999, la question portait sur une durée de travail supérieure ou inférieure à un mi-temps. Elle se déclarait alors à plein temps. À l'inverse, une personne à 80 % se déclarait à temps plein en 1999 alors qu'elle se déclare à temps partiel depuis 2004. Par ailleurs, la notion d'actif occupé a évolué dans le recensement depuis 2004 pour mieux prendre en compte les multi-situations, comme les étudiants occupant un petit boulot ou les retraités continuant à occuper un emploi (cas des militaires notamment). Le champ des emplois s'est donc élargi, notamment aux âges extrêmes. Ces évolutions rendent difficile la comparaison des effectifs entre 1999 et 2008. Seule la comparaison en structure (part) a un sens.

[retour au tableau](#)

Il n'existe pas de source permettant de déterminer un taux de temps partiel subi au niveau des territoires. Seule l'enquête Emploi permet de calculer directement des indicateurs de sous-emploi, mais uniquement au niveau national. Le mode de calcul de l'indicateur territorial proposé ici présente l'inconvénient de reposer sur une hypothèse forte : l'égalité des taux de sous emploi sectoriel.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part « présumée » de femmes à temps partiel subi (%) - Définition

Il s'agit d'une **estimation de la proportion de femmes actives occupées déclarant travailler à temps partiel et souhaitant travailler plus d'heures**. Cet indicateur de temps partiel subi des femmes est approché en appliquant un taux de sous-emploi calculé nationalement aux femmes employées à temps partiel et ce, par secteur d'activité. L'hypothèse sous-jacente est que, pour un secteur donné, le taux de sous-emploi à temps partiel est identique sur tout le territoire.

Sources :

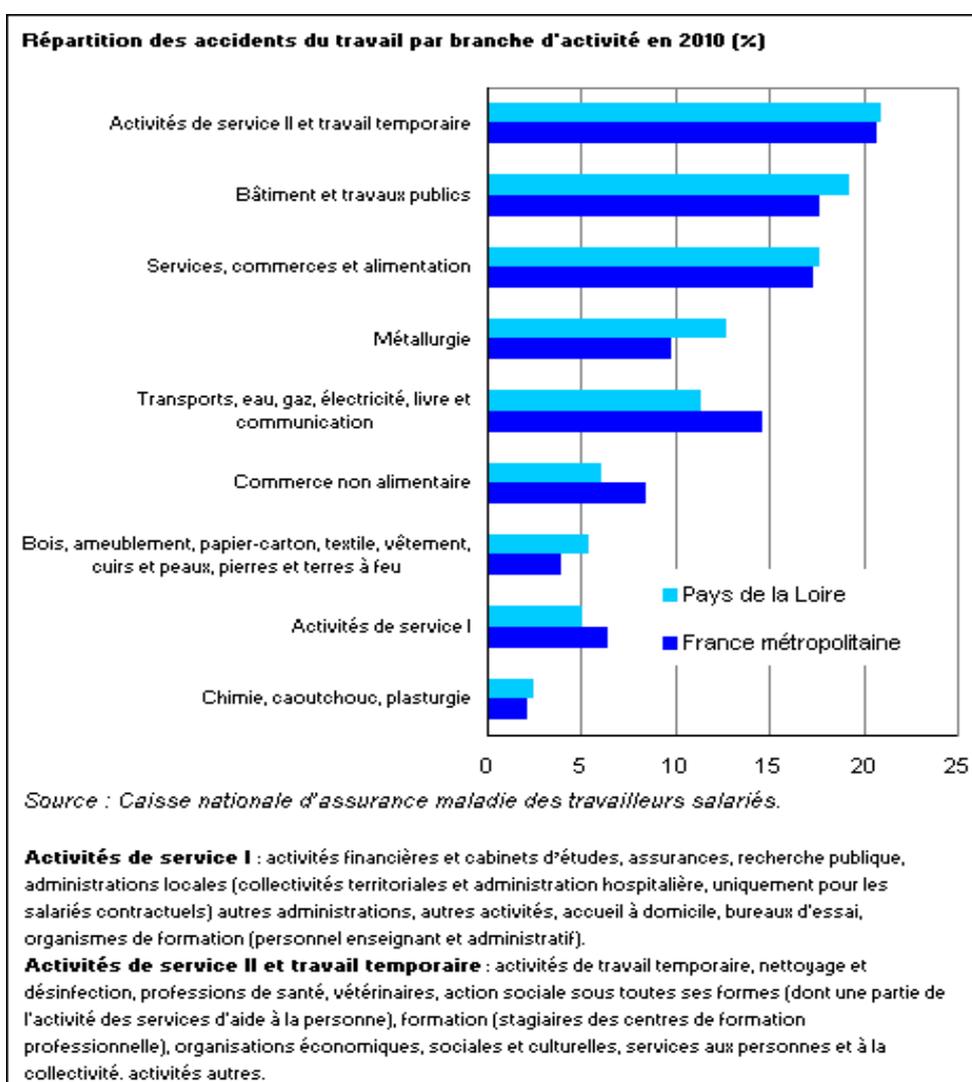
Insee, Recensement de la population - exploitation complémentaire au lieu de travail, enquête Emploi.

Nombre d'accidents du travail

Nombre d'accidents du travail

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Loire-Atlantique	14 366	14 692	15 087	14 678	15 732	14 268	13 369
Maine-et-Loire	9 290	9 243	9 517	9 483	9 571	8 827	8 593
Mayenne	3 418	3 456	3 521	3 658	3 625	3 166	3 431
Sarthe	6 724	6 521	6 513	6 662	6 644	5 804	5 533
Vendée	8 785	8 795	9 377	9 382	9 503	8 502	8 863
Pays de la Loire	42 583	42 707	44 015	43 863	45 075	40 567	39 789
France métropolitaine	684 778	692 034	693 173	712 055	695 826	644 515	651 473

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.



Accéder au tableau contenant la série longue :

[Nombre d'accidents du travail \(depuis 2002\)](#)

Pour en savoir plus :

[« Accidents du travail et maladies professionnelles »](#)

- in La santé observée en Pays de la Loire. Tableau de bord régional sur la santé. Edition 2012, ORS Pays de la Loire, septembre 2012 -

[retour au tableau](#)

[Accidents du travail par secteur d'activité en 2012](#)

- Tableau

[Décès dus aux accidents du travail ou maladies professionnelles en 2012](#)

- Tableau

[Plan Régional Santé Environnement 2010-2013 \(PRSE2\)](#)

Nombre d'accidents du travail - Pertinence

Les risques professionnels sont un enjeu de santé publique, occasionnant des coûts humains et financiers élevés. Dans sa stratégie en faveur du développement durable, l'Union européenne s'est fixé comme objectif « d'élaborer une stratégie communautaire globale visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail, afin de réduire substantiellement le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ». Dans le cadre du Plan national santé environnement, la France a adopté en février 2005 un Plan santé au travail pour améliorer la prévention des risques professionnels.

Limites et précautions :

La comparabilité entre territoires ou entre branches à partir de ces comptages ne peut être pertinente du fait des effets de structure. Il faudrait relativiser ces comptages avec le nombre de salariés de ces différentes branches (indicateurs de fréquence). Ces informations n'ont pu être mobilisées pour l'instant. De plus, les données recueillies par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés sont partielles : elles ne concernent que les salariés du régime général de la Sécurité sociale. Ne sont pas pris en compte les secteurs publics, parapublics, les régimes spéciaux, le régime agricole, ainsi que tous les travailleurs indépendants.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Santé publique, gestion et prévention des risques

Cohésion sociale et territoriale

Finalités Agenda 21 concernées :

Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations

Épanouissement de tous les êtres humains

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Nombre d'accidents du travail - Définition

Les accidents concernés correspondent à ceux qui sont survenus par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause et qui ont entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour de l'accident. Les accidents sur le lieu de travail sont répartis selon les neuf branches gérant les salariés avec distinction selon que la conséquence soit un arrêt de travail ou une incapacité permanente. Les neuf branches sont :

AS : Activités de service I - activités financières et cabinets d'études, assurances, recherche publique, administrations locales (collectivités territoriales et administration hospitalière, uniquement pour les salariés contractuels), autres administrations, autres activités, accueil à domicile, bureaux d'essai, organismes de formation (personnel enseignant et administratif)

[retour au tableau](#)

ASTT : Activités de service II et travail temporaire - activités de travail temporaire, nettoyage et désinfection, professions de santé, vétérinaires, action sociale sous toutes ses formes (dont une partie de l'activité des services d'aide à la personne), formation (stagiaires des centres de formation professionnelle), organisations économiques, sociales et culturelles, services aux personnes et à la collectivité, activités autres

BAPTVCP : Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu

BTP : Bâtiment et travaux publics

CCP : Chimie, caoutchouc, plasturgie

CNA : Commerce non alimentaire

M : Métallurgie

SCA : Services, commerces et alimentation

TEGELC : Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication

Source :

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

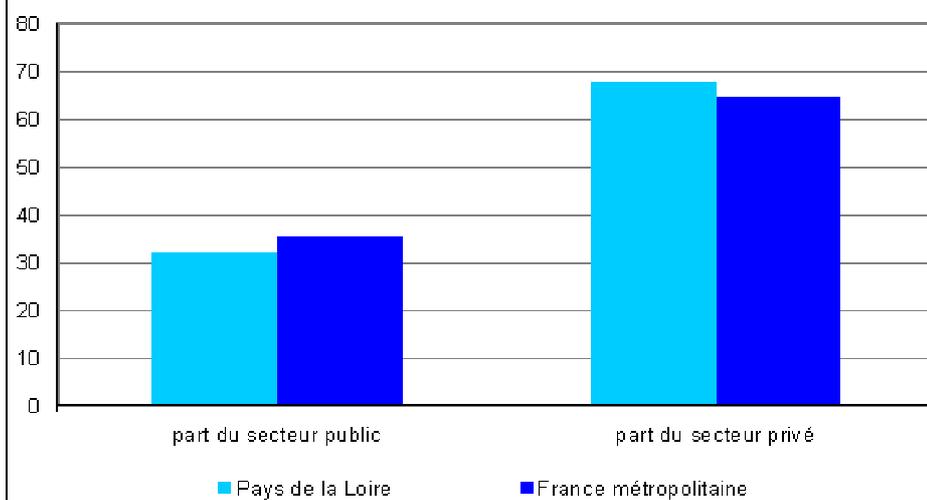
Effort de recherche (%)

Effort de recherche
(%)

	2009	2010	2011
Pays de la Loire	1,13	1,19	1,17
France métropolitaine	2,22	2,25	2,27

Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation ; Insee.

Part du public et du privé dans les dépenses de recherche et développement en 2011



Sources : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle - Direction générale pour la recherche et l'innovation ; Insee.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Effort de recherche \(depuis 2009\)](#)

Visualiser la carte sur Données Locales :

[Carte des dépenses Recherche et développement du secteur public](#)

- Niveau géographique : région

[Carte des dépenses Recherche et développement du secteur privé](#)

- Niveau géographique : région

Pour en savoir plus :

[LEGENDRE D., Dans les Pays de la Loire, les nouvelles entreprises innovent davantage en produits que celles déjà en activité](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 450, juillet 2012 -

[SEGUIN S. et al., L'innovation des entreprises dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 43, juin 2011 -

[Effort de recherche/Régions](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[retour au tableau](#)

Effort de recherche (%) - Pertinence

Lors du Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'Union européenne s'est définie comme objectif pour la décennie en cours de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Pour ce faire, elle préconise de « *renforcer l'espace européen de recherche et d'innovation en fixant comme objectif pour la fin de la décennie un montant total des dépenses publiques et privées de recherche et développement égal à 3 % du PIB. La part de l'industrie devrait passer aux deux tiers de cette somme* ».

Limites et précautions :

Cet indicateur est un indicateur d'investissement et non de performance. Il ne rend pas compte de l'impact des résultats obtenus, ni des autres formes d'investissement en faveur de l'innovation. Les comparaisons entre régions sont délicates car l'effort de recherche dépend pour partie des structures productives des régions et des stratégies nationales en matière de recherche publique. Toutefois, les évolutions sur le long terme traduisent des trajectoires utiles à l'orientation des politiques publiques et à la compréhension des dynamiques régionales.

Le champ est limité à la France métropolitaine.

Défi SNDD concerné :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Effort de recherche (%) - définition

L'effort de recherche se définit comme le **rapport entre la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le Produit intérieur brut (PIB)**, exprimé en pourcentage. La DIRD correspond à la somme des moyens financiers nationaux et étrangers mobilisés par les structures, les entreprises et le secteur public, pour l'exécution des travaux de R&D (Recherche et développement) sur le territoire national. Cette dépense est ensuite régionalisée, sauf pour certaines structures (secteur de la Défense, Institutions sans but lucratif sauf Curie, Pasteur et Institut national de transfusion sanguine).

En 2010, les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 milliard d'euros (dont 850 millions pour la défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la défense). Les données 2009 ont été révisées dans la nouvelle méthodologie.

Sources :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ;

Direction générale pour la recherche et l'innovation.

[retour au tableau](#)

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%)

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux
(%)

	2011
Loire-Atlantique	22,7
Maine-et-Loire	15,8
Mayenne	10,3
Sarthe	19
Vendée	12,3
Pays de la Loire	17,9
France métropolitaine	23,8

Sources : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / DGCIS ; Insee, LIFI et CLAP.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[FOUCHARD C., Pays de la Loire : une forte présence des entreprises de taille intermédiaire](#)

- Insee Pays de la Loire, Etudes n° 116, avril 2013 -

[CLOAREC N. et al., L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°HS, avril 2010 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n° 32, janvier 2009 -

[Part des effectifs salariés dans les établissements d'entreprises dépendantes de groupes internationaux / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

[Part des salariés sous contrôle de groupes internationaux et part des salariés sous contrôle étranger en 2007 - Niveau géographique : zone d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, SOeS Datar (Observatoire des territoires) -

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%) - Pertinence

La capacité d'une entreprise à exporter et donc à s'ouvrir de nouveaux marchés dépend fortement du caractère international du groupe qui contrôle cette entreprise, que ce soit un groupe étranger ou un groupe français ayant des filiales à l'étranger. La présence d'un groupe international sur un territoire lui ouvre des perspectives de marchés plus vastes que le seul marché national et lui donne donc un potentiel de croissance plus grand. De plus, la présence d'une entreprise contrôlée par un groupe étranger est aussi un signal fort sur la capacité de ce territoire à fournir les conditions nécessaires au développement de cette entreprise, encourageant ainsi de nouveaux investissements étrangers.

Toutefois, si l'ouverture à l'international est un indicateur d'attractivité d'un territoire, il peut également constituer un signe de fragilité au sens d'une dépendance accrue aux aléas extérieurs.

[retour au tableau](#)

Limites et précautions :

Une entreprise est considérée comme étrangère lorsque la tête de groupe qui contrôle l'entreprise est située à l'étranger. Ainsi, avec cette définition, un groupe étranger qui aurait implanté une filiale sur le territoire français, est traité de la même façon qu'une entreprise française qui a été rachetée par un groupe étranger. Dans le premier cas, il y a création pure d'emploi. Alors que dans le second cas, les effectifs peuvent rester constants, augmenter ou diminuer selon les mesures de restructuration que prend la firme qui investit dans cette entreprise. Ainsi, au cours du temps, le poids des entreprises étrangères sur le territoire peut augmenter, tout en accompagnant des destructions d'emplois.

De plus, l'indicateur est un ratio dont le dénominateur est la taille du territoire. Un territoire peut avoir d'importants effectifs salariés dans des établissements contrôlés par des groupes internationaux ou étrangers et avoir un ratio relativement faible, si ce territoire est grand. *A contrario*, un territoire relativement petit et dont le principal employeur est une entreprise contrôlée par un groupe international ou étranger, peut apparaître avec une forte implantation étrangère. L'analyse peut donc être différente entre l'indicateur ou le nombre total d'effectifs salariés.

Défi SNDD concerné :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalité Agenda 21 concernée :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part des emplois des entreprises contrôlées par des groupes internationaux (%) - Définition

Une entreprise située sur le territoire français est considérée comme internationale lorsqu'elle est contrôlée à plus de 50 % par un groupe international, c'est-à-dire un groupe dont la tête est située à l'étranger ou un groupe français possédant au moins une filiale à l'étranger. L'indicateur est défini comme le **nombre d'emplois dans les établissements appartenant à des entreprises internationales, rapporté au nombre total des emplois salariés**, hors administration publique et secteur de la défense.

Sources :

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi / DGCIS ;
Insee, Lifi et Clap.

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%)

Taux de survie à 5 ans des entreprises
(%)

	2011
Pays de la Loire	53,9
France métropolitaine	51,6

Sources : Insee, Sirene et Sine.

Accéder au tableau contenant la série longue :

[Taux de survie à 5 ans des entreprises \(depuis 2007\)](#)

Pour en savoir plus :

[LEGENDRE D., Dans les Pays de la Loire, les nouvelles entreprises innovent davantage en produits que celles déjà en activité](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 450, juillet 2012 -

[SIGLER N., Trois ans après : 2 créateurs d'entreprises sur 3 toujours en activité dans les Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Faits et Chiffres n° 402, mars 2011 -

[CLOAREC N. et al., L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier, n°HS, avril 2010 -

[SEGUIN S. et al., Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire](#)

- Insee Pays de la Loire, Dossier n°32, janvier 2009 -

[Taux de survie à 5 ans des entreprises / Zones d'emploi](#)

- Indicateurs de développement durable pour les territoires, Cartes DATAR, Observatoire des Territoires -

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%) - Pertinence

Pour garantir la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer une articulation satisfaisante entre les caractéristiques de ces territoires et les exigences de compétitivité et d'ouverture. Répondre à cet enjeu passe par une bonne capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales et à accompagner le développement des entreprises nouvellement créées. Cet indicateur, avec celui du taux de création d'entreprises, est destiné à situer les opportunités d'implantation de nouvelles entreprises et leur pérennité selon les territoires. Par là même, il aide à apprécier l'efficacité des mesures de soutien à la création et à la consolidation des entreprises locales auxquelles participent les collectivités territoriales.

Limites et précautions :

Cet indicateur peut connaître des variations d'une année sur l'autre, traduisant les évolutions du contexte économique général. Il devrait être interprété conjointement avec le taux de création d'entreprises. En effet, l'apparition de nouvelles entreprises s'accompagne souvent de la sortie d'entreprises préexistantes ou d'une durée de vie très courte des entreprises nouvellement créées. De ce fait, de forts taux de création ou de survie des entreprises récemment créées ne signifie pas nécessairement une consolidation du tissu local d'entreprises ou des créations nettes d'emploi.

L'indicateur ne prend pas en compte l'agriculture et les services financiers.

Défis SNDD concernés :

Société de la connaissance et développement économique et social

Finalités Agenda 21 concernées :

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

[retour au tableau](#)

Taux de survie à 5 ans des entreprises (%) - Définition

Le taux de survie d'une année n représente la **proportion d'entreprises créées cinq ans auparavant (n-5) qui étaient toujours en activité cinq ans plus tard**. Le taux de survie est obtenu avec le Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) qui permet de suivre le parcours des entreprises créées cinq ans auparavant. Le taux de survie n'est disponible qu'au niveau régional.

Source :

Insee, Sirene et Sine